

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Piopolis tenue le 6 octobre 2014 à l'édifice municipal de Piopolis à 19 h 30 à laquelle sont présents le maire Monsieur Fernand Roy, les conseillères Marie Poissant-Manning et Marie-Claire Thivierge et les conseillers Germain Grenier, Jean-Marc de Raeve, Marc Beaulé et Luc Beaulé.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Karine Bonneau, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

---

**2014-10-189**

**1.0 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc de Raeve,  
Appuyé par la conseillère Marie Poissant-Manning  
Et résolu,

**QUE** le projet d'ordre du jour présenté ci-dessous est adopté en modifiant les points suivants:

- 7.4 Rencontre trafic lourd MTQ
- 11.8 Rapport CCU
- 15.1 Reconnaissance réserve naturelle

**MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS  
SÉANCE ORDINAIRE  
ORDRE DU JOUR**

*« Toute décision du Conseil municipal doit être prise  
dans le meilleur intérêt des citoyens »*

**DATE :** Le lundi 6 octobre 2014  
**HEURE :** 19 h 30  
**ENDROIT :** Édifice municipal

**1.0 Adoption de l'ordre du jour**

**2.0 Adoption du procès-verbal du 8 septembre 2014**

**3.0 Suivi de la dernière séance**

**3.1 Rapport de la directrice générale/secrétaire-trésorière**

- Colloque de zone de l'ADMQ
- Dépôt de bouteilles projet Verre-vert
- Remplacement des compteurs Hydro-Québec

**4.0 Période de questions (5 minutes max.)**

**5.0 Correspondance**

## **6.0 Administration générale**

- 6.1 Adoption du Règlement 2014-14 décrétant de l'acquisition de l'immeuble situé au 462 Principale à Piopolis et autorisant un emprunt pour payer le coût
- 6.2 Offre d'achat édifice Confection Maillots
- 6.3 Avis de motion Règlement 2014-15 modifiant le Règlement d'emprunt égout et aqueduc 2008-12 afin de modifier l'article 4
- 6.4 Formation Rôles, relations et responsabilité de l'officier municipal en bâtiment et en environnement et du directeur général au quotidien
- 6.5 Dépôt de l'état comparatif des activités de fonctionnement
- 6.6 Avis de motion Règlement 2014-16 modifiant l'article 13 du Règlement 2014-05 sur la taxation
- 6.7 Destruction des archives
- 6.8 Rapport congrès FQM

## **7.0 Sécurité publique**

- 7.1 Entente service incendie Woburn
- 7.2 Rapport première ligne incendie : installation d'un panneau de sortie de secours
- 7.3 Recommandation émondage d'arbres dans la Municipalité (sécurité)

## **8.0 Transport**

- 8.1 Barrage rang des Grenier

## **9.0 Hygiène du milieu**

- 9.1 Qualité de l'eau

## **10.0 Santé et bien-être**

- 10.1 Pacte rural : projet Édifice multiservices
- 10.2 Campagne de souscription Centraide

## **11.0 Aménagement, urbanisme et développement**

- 11.1 Projet de Cœurs villageois et Cœurs urbains
- 11.2 Avis de motion Règlement 2014-17 modifiant le Règlement de zonage 2006-009 afin de modifier la définition d'entreprise artisanale
- 11.3 Nomination membres du CCU
- 11.4 Offre de service Yvan Mathieu
- 11.5 Mise à jour du plan de développement
- 11.6 Politique d'attraction : demandes
- 11.7 Rapport mensuel inspecteur en bâtiment et environnement

## **12.0 Loisirs et culture**

- 12.1 Utilisation du vtt plage et sentiers
- 12.2 Rapport SAE
- 12.3 Offre de visibilité carte vélo
- 12.4 Demande du comité culturel : statue
- 12.5 Questionnaire vitalité sociale
- 12.6 Programme Bon départ
- 12.7 Demande Danielle Dodier : barrière camping

### **13.0 Comptes à payer**

### **14.0 Dépenses récurrentes**

### **15.0 Varia**

### **16.0 Rapport des comités**

Conseillère # 1 Mme Marie Poissant Manning  
Loisirs, culture et politique familiale (jeunes familles et Vieillir actif et en santé)  
Comités : Sécurité, Québec en forme et Comité culturel

Conseiller # 2 M. Germain Grenier  
Schéma de couverture des risques en sécurité incendie, sécurité civile  
Comité : Trans-Autonomie, Plan des mesures d'urgence et Patinoire

Conseillère # 3 Mme Marie-Claire Thivierge  
Bibliothèque, politique familiale (jeunes familles et Vieillir actif et en santé)  
Comité : Piopolis fête l'hiver

Conseiller # 4 : M. Jean-Marc de Raeve  
Environnement et urbanisme  
Comités : APLM (Association pour la protection du lac Mégantic) et CQEP (Comité qualité environnement de Piopolis), COBARIC (Comité du bassin versant de la rivière Chaudière), CCU (Comité consultatif d'urbanisme) et Marina

Conseiller # 5 : M. Luc Beaulé  
Bâtiments et équipements, vie communautaire  
Comité : Semaine du bénévolat

Conseiller # 6 : M. Marc Beaulé  
Administration générale, promotion et développement économique, information et service de proximité.  
Comités : Camping et Comité de la Politique de la famille et des aînés

Maire : M. Fernand Roy  
Voirie et urbanisme  
Comités : Conseil des maires, CCU (Comité consultatif d'urbanisme), CDLP (Comité de développement local de Piopolis) et comité de voirie

### **17.0 Période de questions (30 minutes max.)**

### **18.0 Levée de la séance**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2014-10-190

### **2.0 Adoption du procès-verbal du 8 septembre 2014**

Il est proposé par le conseiller Marc Beaulé,  
Appuyé par la conseillère Marie-Claire Thivierge  
Et résolu,

**QUE** le procès-verbal du 8 septembre 2014 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉS À L'UNANIMITÉ

### **3.0 Suivi de la dernière séance**

#### **3.1 Rapport de la directrice générale/secrétaire-trésorière**

- Colloque de zone de l'ADMQ
- Dépôt de bouteilles projet Verre-vert
- Remplacement des compteurs Hydro-Québec

### **4.0 Période de questions (5 minutes max.)**

Monsieur le Maire répond aux questions du public sur :

- Services postaux

### **5.0 Correspondance**

La liste de la correspondance reçue au cours du mois de septembre 2014 est remise aux membres du Conseil. La liste est en annexe.

### **6.0 Administration générale**

2014-10-191

6.1 Adoption du Règlement 2014-14 décrétant de l'acquisition de l'immeuble situé au 462 Principale à Piopolis et autorisant un emprunt pour payer le coût

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-14 décrétant l'acquisition de l'immeuble situé au 462 Principale à Piopolis et autorisant un emprunt pour en payer le coût**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Piopolis désire acquérir un immeuble portant l'adresse civique 462, rue Principale à Piopolis et identifié au cadastre de Marston dans la circonscription de Frontenac comme étant constitué des lots 14-5 et 14-6 pour des fins municipales;

**ATTENDU QUE** le coût d'acquisition s'élève à 100 000\$;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Piopolis ne dispose pas de l'entièreté des fonds nécessaires pour ladite acquisition;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 8 septembre 2014;

**Pour toutes ces raisons,**

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc de Raève,  
Appuyé par le conseiller Luc Beaulé  
Et résolu,

**QU'**un règlement portant le numéro 2014-14 de la Municipalité de Piopolis, intitulé : **RÈGLEMENT 2014-14 décrétant l'acquisition de l'immeuble situé au 462 Principale à Piopolis et autorisant un emprunt pour en payer le coût** soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement, ce qui suit :

**ARTICLE 1.** Le Conseil est autorisé à acquérir un immeuble portant l'adresse civique 462, rue Principale à Piopolis et identifié au cadastre du Canton de Marston, dans la circonscription foncière de Frontenac, comme étant les lots 14-5 et 14-6, pour un montant de 100 000\$.

**ARTICLE 2.** Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter un montant de 50 000\$ sur une période de vingt-cinq (25) ans et appropriée du fonds général une somme de 50 000\$;

**ARTICLE 3.** Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

**ARTICLE 4.** Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le Conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

**ARTICLE 5.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Piopolis ce 6 octobre 2014.

---

Karine Bonneau  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

Fernand Roy  
Maire

Avis de motion : 8 septembre 2014  
Adoption : 6 octobre 2014  
Entrée en vigueur : conformément à la loi

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2014-10-192**

6.2 Offre d'achat édifice Confection Maillots

**CONSIDÉRANT** le décès de Laurier Gauthier en janvier 2014;

**CONSIDÉRANT QUE** Laurier Gauthier était un artiste local bien de chez nous ayant laissé un œuvre artistique original;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de la Municipalité de promouvoir le tourisme;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Piopolis désire mettre en valeur la collection privée de M. Laurier Gauthier;

**CONSIDÉRANT** les retombées touristiques pour la Municipalité d'une mise en valeur de cette collection;

**CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment appelé Confection Maillot est à vendre par ses propriétaires;

**CONSIDÉRANT QUE** ce bâtiment possède une certaine valeur patrimoniale pour la population de Piopolis;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Germain Grenier,  
Appuyé par la conseillère Marie-Claire Thivierge,  
Et résolu,

**QUE** le maire, M. Fernand Roy, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Karine Bonneau, soient autorisés à signer pour un montant de 95,000\$ plus taxes, au nom de la Municipalité de Piopolis, la promesse d'achat-vente de l'immeuble Confection Maillot situé au 462, rue Principale à Piopolis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Avis de motion Règlement 2014-15 modifiant le Règlement d'emprunt égout et aqueduc 2008-12 afin de modifier l'article 4

Le conseiller Marc Beaulé donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil sera présenté, pour adoption, un RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-15 modifiant le Règlement d'emprunt égout et aqueduc 2008-12 afin de modifier l'article 4.

**2014-10-193**

6.4 Formation Rôles, relations et responsabilité de l'officier municipal en bâtiment et en environnement et du directeur général au quotidien

Il est proposé par le conseiller Luc Beaulé,  
Appuyé par le conseiller Marc Beaulé  
Et résolu,

**D'AUTORISER** la directrice générale et secrétaire-trésorière et l'inspecteur en bâtiment et environnement à participer, le 30 octobre prochain à l'édifice municipal de Frontenac, à la formation *Rôles, relations et responsabilités de l'officier municipal en bâtiment et en environnement et du directeur général au quotidien* donné par l'ADMQ.

**QUE** les frais d'inscription de l'ordre de 280\$ plus taxes par personne et les frais de déplacement sont payables par la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.5 Dépôt de l'état comparatif des activités de fonctionnement

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose l'état comparatif des activités de fonctionnement pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2014.

6.6 Avis de motion Règlement 2014-16 modifiant l'article 13 du Règlement 2014-05 sur la taxation

La conseillère Marie Poissant-Manning donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil sera présenté, pour adoption, un RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-16 afin de modifier l'article 13 du Règlement 2014-05 sur la taxation.

**2014-10-194**

6.7 Destruction des archives

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc de Raeve,  
Appuyé par la conseillère Marie Poissant-Manning  
Et résolu,

**QUE** le Conseil autorise la destruction des documents dont le délai de conservation, imposé par les archives nationales du Québec, est expiré.

**2014-10-195**

Il est proposé par le conseiller Marc Beaulé,  
Appuyé par la conseillère Jean-Marc de Raeve  
Et résolu,

**DE** procéder à l'embauche de Michel Hamel archiviste pour la classification de documents conformément au Guide de gestion des documents municipaux pour une (1) journée à raison 234,00\$ la journée.

**QUE** cette dépense soit affectée au poste 02-130-00-999 : Autres dépenses gestion administrative.

#### 6.8 Rapport congrès FQM

Monsieur le maire informe le Conseil des ateliers suivis lors du Congrès de la FQM et de l'importance d'y assister.

#### 7.0 Sécurité publique

**2014-10-196**

##### 7.1 Entente service incendie Woburn

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Piopolis a donné un avis le 28 août 2014 à la Municipalité de Saint-Augustin-de-Woburn pour mettre fin à l'Entente relative à la protection contre l'incendie entre la Municipalité de la paroisse de St-Augustin-de-Woburn et la Municipalité de Piopolis;

Il est proposé par le conseiller Germain Grenier,  
Appuyé par le conseiller Marc Beaulé  
Et résolu,

**D'**autoriser le maire, M. Fernand Roy, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Karine Bonneau, à signer, au nom de la Municipalité de Piopolis, tous les documents nécessaires pour obtenir une nouvelle entente contre la protection incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2014-10-197**

**ATTENDU QUE** la Municipalité est partie à une entente relative à la protection contre l'incendie avec la Municipalité de Saint-Augustin-de-Woburn;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Piopolis est en désaccord avec la Municipalité de Saint-Augustin-de-Woburn quant au calcul de sa contribution financière;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Piopolis a demandé à la Municipalité de Saint-Augustin-de-Woburn, par un courriel daté du 25 août 2014, de fournir à la Municipalité le détail de ses calculs dans le but de renégocier de nouvelles modalités concernant la répartition des coûts;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Augustin-de-Woburn par sa non-réponse a refusé de fournir la justification de ses calculs;

**ATTENDU QUE** l'article 622 du Code municipal du Québec concernant le recours possible à une conciliation par un conciliateur nommé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc de Raeve,  
Appuyé par le conseiller Marc Beaulé  
Et résolu,

**QUE** ce Conseil achemine au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire une demande de conciliation afin de nommer un conciliateur qui verra à concilier la Municipalité de Piopolis et la Municipalité de Saint-Augustin-de-Woburn quant au désaccord existant sur les calculs des modalités de la répartition des coûts dans l'entente relative à la protection contre l'incendie

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-10-198

7.2 Rapport première ligne incendie : installation d'un panneau de sortie de secours

**CONDIDÉRANT** l'exigence du Chef du service de la prévention incendie de la MRC du Granit d'installer un éclairage de sécurité et un panneau « Sortie » conformément au CNB. CNPI 95 2.7.3.1.1 près de l'escalier au niveau du sous-sol de l'édifice municipal près de la porte arrière;

Il est proposé par le conseiller Germaine Grenier,  
Appuyé par le conseiller Marc Beulé  
Et résolu,

**QUE** le Conseil accepte la soumission de Philippe Mercier inc. pour l'installation de ce dit panneau contenant l'éclairage de sécurité demandé pour un montant de 450.00\$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Recommandation émondage d'arbres dans la Municipalité (sécurité)

Suite à des plaintes concernant quelques endroits à risque, la Municipalité à demander à l'inspecteur en bâtiment et environnement d'intervenir pour exiger l'émondage de certains d'arbres pour une raison de sécurité.

7.4 Rencontre trafic lourd MTQ

Une rencontre a eu lieu avec le directeur division Estrie du MTQ le 26 août dernier concernant le trafic lourd dans la Municipalité. Les discussions ne permettent pas d'espérer une amélioration de la situation.

**8.0 Transport**

8.1 Barrage rang des Grenier

Ce point est annulé.

**9.0 Hygiène du milieu**

9.1 Qualité de l'eau

Monsieur le maire informe les membres du Conseil qu'il faudra prévoir dans le prochain budget un moyen d'améliorer la qualité de l'eau du système d'aqueduc.

**10.0 Santé et bien-être**

2014-10-199

10.1 Pacte rural : projet Édifice multiservices

**ATTENDU QUE** la MRC du Granit a lancé un appel de projets dans le cadre du Pacte rural de la MRC du Granit;



**ATTENDU QUE** ce programme réserve des sommes d'argent pour les projets locaux;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite se prévaloir du volet local du Pacte rural;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite aménager un immeuble lui appartenant pour en faire un édifice multiservices;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a budgété un financement partiel pour ce projet

Il est proposé par le conseiller Marc Beaulé,  
Appuyé par la conseillère Marie Poissant-Manning  
Et résolu,

**QUE** la Municipalité de Piopolis dépose une demande d'aide financière au Pacte rural de la MRC du Granit, volet projet local, au montant de 6000\$;

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à signer les documents pertinents à cette demande et à fournir les documents requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 10.2 Campagne de souscription Centraide

Après analyse, le Conseil a convenu que la demande de Centraide n'entre pas dans les critères de la politique de dons et commandites de la Municipalité.

### **11.0 Aménagement, urbanisme et développement**

**2014-10-200**

#### 11.1 Projet de Cœurs villageois et Cœurs urbains

**ATTENDU QUE** la région touristique des Cantons-de-l'Est possède un héritage riche et distinct par sa beauté naturelle faite de grands lacs, de montagnes et de paysages pittoresques;

**ATTENDU QUE** Tourisme Cantons-de-l'Est souhaite dans son plan stratégique 2012-2020 faire de ses villes et villages une expérience touristique distinctive de la région en mettant en valeur les atouts naturels, culturels et humains;

**ATTENDU QU'**en ayant cet objectif le projet *Cœurs villageois* et *Cœurs urbains* a été créé par Tourisme Cantons-de-l'Est;

**ATTENDU QUE** dans ledit projet est offert un soutien dans une approche de *coaching* par des professionnels en matière de services touristiques ce qui permettra aux municipalités d'améliorer leur offre;

**ATTENDU QU'**un maximum de 10 municipalités de la région pourra être reconnu comme projet-pilote à ce stade-ci;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Piopolis rencontre de nombreuses caractéristiques recherchées pour y être reconnu;

**Pour toutes ces raisons,**

Il est proposé par le conseiller Marc Beaulé,  
Appuyé par la conseillère Marie Poissant-Manning  
Et résolu,

**QUE** le Conseil municipal de Piopolis confirme son intérêt à Tourisme Cantons-de l'Est à soumettre sa candidature afin de participer à la réalisation du projet-pilote *Cœurs villageois* et *Cœurs urbains*;

**QUE** la Municipalité s'engage à déboursier un montant de 3000 \$ pour la suite du projet-pilote si elle est sélectionnée dans ledit projet-pilote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2 Avis de motion Règlement 2014-17 modifiant le Règlement de zonage 2006-009 afin de modifier la définition d'entreprise artisanale

Le conseiller Luc Beaulé donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil sera présenté, pour adoption, un RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-17 modifiant le Règlement de zonage 2006-009 afin de modifier la définition d'entreprise artisanale.

**2014-10-201**

11.3 Nomination membres du CCU

Il est proposé par le conseiller Marc Beaulé,  
Appuyé par la conseillère Marie-Claire Thivierge  
Et résolu,

**QUE** le Conseil municipal nomme M. André St-Marseille, M. Fernand Roy, M. Jean-Marc de Raeve, M. Jacques Héту et M. Louis Noël membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour les deux prochaines années.

**QUE** M. André St-Marseille agira à titre de président du CCU au cours de la prochaine année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.4 Offre de service Yvan Mathieu

Une offre de service de M. Yvan Mathieu a été déposée au Conseil comme opérateur des eaux usées. Le Conseil n'a pas jugé bon d'accepter cette offre de service.

11.5 Mise à jour du plan de développement

La mise à jour du plan de développement de Piopolis sera faite prochainement.

11.6 Politique d'attraction : demandes

La directrice générale et secrétaire-trésorière informe le Conseil qu'il y a eu neuf demandes au volet *aide aux familles, inscription à des activités* pour la Politique d'attraction. Ces demandes seront analysées.

11.7 Rapport mensuel inspecteur en bâtiment et environnement

Le rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment et environnement des permis émis et des dossiers en cours est déposé au Conseil.

**2014-10-202**

11.8 Rapport CCU: 105 chemin du Lac

**ATTENDU QU'**un permis numéro 2014-03-008 visant le matricule 7339 83 4635 a été émis le 18 mars 2014;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu diverses plaintes en regard des travaux de construction découlant dudit permis;

**ATTENDU QUE** des vérifications préliminaires ont permis de constater plusieurs dérogations aux normes d'implantation du bâtiment principal;

**ATTENDU QUE** le Conseil juge opportun de procéder à une étude approfondie des irrégularités entourant ladite construction;

Pour toutes ces raisons,

Il est proposé par le conseiller Marc Beauté,  
Appuyé par le conseiller Jean-Marc de Raeve  
Et résolu,

**QUE** l'inspecteur en bâtiment et environnement émette une ordonnance de cessation des travaux de construction du bâtiment principal pour le matricule 7339 83 4635;

**DE** mandater Monty Coulombe et plus particulièrement Me Bernadette Doyon de procéder à l'analyse approfondie du dossier afin d'identifier les diverses irrégularités des travaux entrepris eu égard à la réglementation d'urbanisme applicable incluant les travaux riverains et de faire connaître au Conseil, le ou avant la séance ordinaire du Conseil de novembre, son avis sur les gestes qui devront être posés à l'égard du propriétaire dudit bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **12.0 Loisirs et culture**

**2014-10-203**

### 12.1 Utilisation du vtt plage et sentiers

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc de Raeve,  
Appuyé par le conseiller Luc Beaulé  
Et résolu,

De payer la facture de Michel Grenier pour l'utilisation de son VTT pour l'entretien des sentiers et le nettoyage de la plage municipale, pour un montant de 500.00\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 12.2 Rapport SAE

Monsieur le maire dépose au Conseil le *Bilan loisirs 2014* de la MRC du Granit.

### 12.3 Offre de visibilité carte vélo

Une offre de visibilité dans la carte vélo Cantons de l'Est a été soumise à la Municipalité. Le Conseil a pris la décision de ne pas y adhérer vu la duplication avec la Route des Sommets.

### 12.4 Demande du comité culturel : statue

Le comité culturel fait la demande de pouvoir entreposer la statue située à l'église au bureau municipal.

### 12.5 Questionnaire vitalité sociale

Monsieur le maire informe le Conseil que le questionnaire sur la vitalité sociale a été rempli et sera envoyé d'ici peu.

### 12.6 Programme Bon départ

Le programme Bon départ est un programme de la MRC pour les enfants défavorisés. Étant donné le programme d'attraction de la Municipalité, le Conseil n'a pas trouvé bon d'aller vers ce programme.

#### 12.7 Demande Danielle Dodier : barrière camping

Madame Danielle Dodier fait la demande au Conseil d'installer une barrière à l'accueil du camping municipal. Les soumissions seront étudiées pour le budget 2015.

2014-10-204

#### 13.0 Comptes à payer

Il est proposé par le conseiller Marc Beaulé,  
Appuyé par le conseiller Luc Beaulé  
Et résolu,

**QUE** les comptes apparaissant sur la liste jointe aux présentes soient payés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 14.0 Dépenses récurrentes

La liste des dépenses récurrentes au cours du mois de septembre 2014 est déposée aux membres du Conseil.

#### 15.0 Varia

##### 15.1 Reconnaissance réserve naturelle

Monsieur le maire informe le Conseil que le lot 6 canton de Marston situé à Piopolis sera reconnu comme réserve naturelle.

##### 15.2 Bibliothèque

Le déménagement de la bibliothèque dans le local situé en avant de celui actuel sera fait prochainement. Un publipostage sera envoyé pour la confirmation de la date et de la journée.

#### 16.0 Rapport des comités

Conseillère # 1 Mme Marie Poissant Manning  
Sécurité : rencontre avec M. Bourque MTQ et rencontre à venir avec M. Campagna directeur de la Sûreté du Québec.  
Rencontre avec M. Longpré projet Cœurs villageois.  
Rencontre avec le CDLP.

Conseiller # 2 M. Germain Grenier  
Patinoire : rencontre prévue avec le préposé à la patinoire.

Conseillère # 3 Mme Marie-Claire Thivierge  
AFEAS : rencontre le 23 septembre. Souper de Noël le 18 décembre.  
Piopolis fête l'hiver : première rencontre le 8 octobre.

Conseiller # 4 : M. Jean-Marc de Raève  
Participation au Congrès de la FQM.  
Participation au CCU.  
Rencontre avec M. Hallé pour le budget de la Marina.

Conseiller # 5 : M. Luc Beaulé  
Bibliothèque : rencontre prévue pour le déménagement.

Conseiller # 6 : M. Marc Beaulé  
Programme attraction : règles  
Participation le 24 septembre comité de logement social.  
Participation au Conseil des maires de septembre  
Rédaction de documents pour le Pacte Rural.  
Production des Echos de Piopolis.  
Accueil de la délégation de Dourdan.

Maire : M. Fernand Roy

Participation à plusieurs rencontres et comités.  
Participation au Congrès de la FQM.  
Accueil de la délégation de Dourdan.

### **17.0 Période de questions (30 minutes max.)**

M. le maire répond aux questions du public sur :

- Bibliothèque
- CCU
- Nouvel inspecteur en bâtiment et environnement : M. Gaudard
- Journal les Echos de Piopolis
- Rang de la Savane : club de conservation de la chasse
- Patinoire : glissade
- Festival d'hiver : gens de l'extérieur

2014-10-205

### **18.0 Levée de la séance**

Il est proposé par la conseillère Marie-Claire Thivierge  
Et résolu,

**QUE** la séance est levée ; il est 21 h 22.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Karine Bonneau, directrice générale et  
secrétaire-trésorière

---

Fernand Roy, maire